



Bureau communautaire

Procès-verbal des délibérations du mercredi 20 septembre 2023 à 8h

Siège de la CC Moselle et Madon

Étaient présent(e)s : Claude **COLIN** _ Laurent **DIEZ** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Gilles **JEANSON** _ Daniel **LAGRANGE** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Richard **RENAUDIN** _ Lydie **ROUYER** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Dominique **GOEPFER** _ Sandrine **LAMBERT** _ Pascal **SCHNEIDER** _ Benoit **SKLEPEK** _ Hervé **TILLARD**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	14 septembre 2023
<u>Date d'affichage</u> :	20 septembre 2023
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	16
<u>Nombre de présents</u> :	11
<u>Nombre de votants</u> :	11
<u>Secrétaire de séance</u> :	Lydie ROUYER

Le président ouvre la séance à 8h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 5 juillet 2023

3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2023_ 154	Domaine et patrimoine	Aménagement du site du Rondeau – acquisitions foncières
2023_ 155	Transports	Location de vélos à assistance électrique - remboursement
2023_ 156	Commande publique	SIG – avenant au marché de maintenance et d'hébergement du système de gestion de bases de données
2023_ 157	Commande publique	Rénovation du niveau 7 du centre Ariane - Avenant
2023_ 158	Finances	Relocalisation du Relais Petite Enfance le fil d'Ariane
2023_ 159	Commande publique	Liaison cyclable Maron – Neuves-Maisons – Convention de transfert de gestion de la ligne ferroviaire
2023_ 160	Finances	Aqua'mm – Modification de la grille tarifaire

1. Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Lydie ROUYER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 5 juillet 2023

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2023_154

Rapporteur :

Thierry WEYER - Vice-président chargé des espaces naturels, agriculture et alimentation

Objet :

Aménagement du site du Rondeau – acquisitions foncières

Dans le cadre de la démarche d'aménagement du Rondeau, situé à Pont-Saint-Vincent (rive droite de la Moselle, site contigu à l'INRS) en vue d'y développer une activité de maraîchage, différents propriétaires ont donné leur accord pour vendre leur(s) parcelle(s) à la communauté de communes.

Il est demandé au bureau communautaire d'approuver l'acquisition des parcelles suivantes sur le ban de Pont-Saint-Vincent au lieu-dit « Le Rondeau » pour un montant de 375 € et 427 € hors droits et taxes et d'autoriser le président à signer les actes de vente correspondants.

N° parcelles	surfaces	Prix
AB 204	5 a 48 ca	375 €
AB 217	2 a 01 ca	
AB 235	8 a 55 ca	427 €

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'acquisition des parcelles désignées ci-dessus,
- **autorise** le président à signer les actes de vente.

DÉLIBÉRATION N° 2023_155

Rapporteur :
Hervé TILLARD - Vice-président chargé des transports

Objet :
Location de vélos à assistance électrique - remboursement

Un client du service de location longue durée de vélo à assistance électrique, mis en place par la communauté de communes est décédé. Le contrat a été initié le 27 juin 2023 pour six mois pour un montant de 70 € (Tarif solidaire).

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser le remboursement dans son intégralité soit 70 €.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **autorise** le remboursement de Mme K. pour un montant de 70 € TTC.

DÉLIBÉRATION N° 2023_156

Rapporteur :
Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement

Objet :
SIG – avenant au marché de maintenance et d'hébergement du système de gestion de bases de données

En juillet 2022, le contrat de maintenance et d'hébergement de la solution GEO de Terres de Lorraine Urbanisme a été reconduit pour un montant annuel de 58 355 € HT.

Un avenant est proposé afin de revaloriser le marché, justifié principalement par les éléments suivants :

- Augmentation du coût des matériels informatiques (COVID, situation géopolitique tendue, problème d'approvisionnement, hausse des coûts des composants.)
- Hausse de la facture énergétique

Cette augmentation ponctuelle représente un montant de 396.70 € HT soit une augmentation de 0.68%.

Il est proposé au bureau communautaire d'approuver la signature de l'avenant correspondant.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant au marché de la société CIRIL Group – Division Business Geographic pour un montant de 396,70 € HT,

- **autorise** le président à signer l'avenant correspondant.

DÉLIBÉRATION N° 2023_157

Rapporteur :
Patrick POTTS - Vice-président chargé des bâtiments et travaux

Objet :
Rénovation du niveau 7 du centre Ariane - Avenant

Dans le cadre des travaux de rénovation du niveau 7 du centre Ariane, un complément de travaux est nécessaire sur le lot Peinture dont l'association APIC est titulaire pour un montant de 10 999 € HT.

Suite aux travaux de réalisation des douches au RDC, le support mural ne permet pas une mise en œuvre de la peinture. Aussi il convient de poser une toile de rénovation dans les 2 douches. Ces travaux représentent un montant de 577,92 € HT, soit une augmentation de 5,25% du montant initial du marché.

Il est proposé au bureau communautaire d'approuver la signature de l'avenant correspondant.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant au marché de l'association APIC pour un montant de 577,92 € HT,

- **autorise** le président à signer l'avenant.

DÉLIBÉRATION N° 2023_158

Rapporteur :
Lydie ROUYER - Vice-présidente chargée de l'enfance et de la jeunesse

Objet :
Relocalisation du Relais Petite Enfance le fil d'Ariane

Créé en 2008, le RPE a pour mission d'accueillir, informer et accompagner les assistants maternels, les parents et les enfants.

La problématique des locaux actuels du RPE se posent depuis plusieurs années en termes de place, mais également d'accessibilité et de visibilité.

En lien avec le projet éducatif de territoire Moselle et Madon (PEDT) et la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF, les enjeux de demain visent l'augmentation de l'offre d'accueil pour les moins de trois ans, l'amélioration du parcours des familles pour trouver un mode d'accueil et la communication/identification du RPE.

C'est pourquoi la communauté de communes Moselle et Madon développe le projet de déménagement des locaux place des Tricoteries à Chaligny, qui permettra de répondre à un triple objectif :

- Améliorer le service déjà existant en direction du public (familles, professionnels, enfants...), notamment en renforçant sa visibilité,
- Répondre aux besoins liés à l'évolution des missions du RPE : mise en place d'un guichet unique, lieu référent;
- Structurer et développer les projets et les actions en matière de prévention petite enfance et de parentalité en synergie avec les acteurs locaux partenaires et en s'appuyant sur leur proximité, notamment avec la Maison de la prévention et de la santé présente sur le même site.

Le bureau est invité à valider le projet et autoriser le président à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, toute aide financière ainsi que la levée du maintien à destination du RPE le fil d'Ariane dans les locaux initiaux, situés 240 rue de Cumène.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le projet de relocalisation du Relais petite enfance, place des Tricoteries à Chaligny,
- **autorise** le président à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales toute subvention ainsi que la levée du maintien à destination du RPE le fil d'Ariane dans les locaux initiaux, situés 240 rue de Cumène à Neuves-Maisons.

DÉLIBÉRATION N° 2023_159

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Liaison cyclable Maron – Neuves-Maisons – Convention de transfert de gestion de la ligne ferroviaire

Par délibération du 8 décembre 2022, le conseil communautaire a approuvé la réalisation de la liaison cyclable en Maron et Neuves-Maisons.

La voie verte emprunte, pour l'essentiel de son tracé, la section de la ligne ferroviaire 039 000 qui vient de faire l'objet d'une fermeture.

Le bureau est invité à confirmer que la CCMM sollicite le transfert de gestion de cette portion de voie ferrée, étant entendu qu'elle se substituera à SNCF Réseau pour l'entretien de ladite voie et de ses ouvrages.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **sollicite** auprès de SNCF Réseau l'établissement d'une convention de transfert de gestion de la section de la ligne ferroviaire 039 000 nécessaire à la réalisation de la liaison cyclable entre l'ancienne gare de Maron et la gare de Neuves-Maisons,

- **confirme** l'engagement de la CCMM à prendre en charge les frais engagés par la SNCF pour le déclassement de la voie, et à en assurer l'entretien.

DÉLIBÉRATION N° 2023_160

Rapporteur :

Marie-Laure SIEGEL - Vice-présidente chargée de la santé publique, des personnes âgées et du sport

Objet :

Aqua'mm – Modification de la grille tarifaire

Les abonnements mensuels, trimestriels et annuels actuels de l'Aqua'mm sont très peu utilisés par les usagers. Il est proposé de les remplacer par de nouveaux tarifs :

- sur une période d'un mois glissant
- avec toutes les combinaisons d'espaces possibles (aquatique seul, aquatique + bien-être, etc.).

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **crée** les tarifs suivants (en euros) :

	CCMM	Hors CCMM
Espace aquatique seul	25 €	35 €
2 espaces (aquatique + bien-être)	35 €	42 €
3 espaces (aquatique + bien-être + cardio ou fitness)	42 €	52 €
4 espaces	50 €	60 €

- **précise** que ces abonnements sont valables un mois glissant après la date d'activation de l'abonnement,

- **précise** que lesdits tarifs remplacent les anciens abonnements mensuels, trimestriels et annuels à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le secrétaire,

Lydie ROUYER



Le président,

Filipe PINHO

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2023_ 154	Domaine et patrimoine	Aménagement du site du Rondeau – acquisitions foncières
2023_ 155	Transports	Location de vélos à assistance électrique - remboursement
2023_ 156	Commande publique	SIG – avenant au marché de maintenance et d'hébergement du système de gestion de bases de données
2023_ 157	Commande publique	Rénovation du niveau 7 du centre Ariane - Avenant
2023_ 158	Finances	Relocalisation du Relais Petite Enfance le fil d'Ariane
2023_ 159	Commande publique	Liaison cyclable Maron – Neuves-Maisons – Convention de transfert de gestion de la ligne ferroviaire
2023_ 160	Finances	Aqua'mm – Modification de la grille tarifaire

